Syndicat mixte du SCoTAM

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 56	*Vote(s) pour : 41*
Délégués présents : 50	*Vote(s) contre : 0*
Absents : 6	*Abstention(s) : 0*
	Vote(s) nul(s) : 1
	Vote(s) blanc(s) : 9
	Pouvoir(s) : 1

Date de convocation : 11 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 18 mai 2026

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Roger PEULTIER, Président du Syndicat mixte, Doyen,
Secrétaire de séance : Madame Ginette MAGRAS, Déléguée Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2026-02-1805 : Election du Président du Syndicat mixte du SCoTAM

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-2, L5211-9 et L2122-7,

VU les statuts du Syndicat mixte du SCoTAM modifiés par Arrêté Inter-Préfectoral DCL n°1-015 du 2 juin 2021,

CONSIDERANT que le mandat du Président du Syndicat mixte du SCoTAM pour la mandature 2020-2026 a pris fin,

Délibération

Le Comité syndical,

APRES vote à bulletin secret,

DECIDE d'élire à la fonction de Président du Syndicat mixte du SCoT de l'Agglomération Messine (SCoTAM), Monsieur Philippe GLESER, par 41 voix sur 51 votants.

Pour extrait conforme
Marly, le 18 MAI 2026
Le Président

Le Président
Monsieur Roger PEULTIER

Secrétaire de séance